

OCMC : CALCUL DE MESURES COMPENSATOIRES

MILIEU N°1 : Savane à niaoulis

Outil de calcul des mesures compensatoires, Version 7.4 du 27/08/2015

FORMULAIRE A REMPLIR

Superficie directement impactée (m ²) pour ce milieu	163 022 m ²	soit 16.3022 ha
Pourcentage de surface impactée qui sera réhabilitée à l'endroit même de l'impact	0 %	
Type de milieu impacté	Savane à niaoulis	
Fonction importante pour la réhabilitation d'autres milieux	Oui	Cette fonctionnalité sera prise en compte dans les prochaines versions de l'outil.
Date de l'impact	Mars 2021	
Date de la réhabilitation	Mars 2023	
	proportion	nb de plantes par m ²
Type d'opération cible 1	Recréation de forêt sèche	100% 0,5 20
Type d'opération cible 2	Enrichissement forêt humide	0% 0,3 30
Type d'opération cible 3	Recréation de forêt mésophile	0% 2 20

A. Indicateur de valeur écologique

A1 - Etat de conservation général	Très dégradé
A2 - Importance pour la connectivité (structurelle / géométrique)	Ne participe pas
A3 - Organismes de l'écosystème (occurrence du type ou sous-type)	Ubiquiste
A4.0 - Contribution aux SE, valeur standard.	Faible
A4.1 - Contribution aux SE, val supplémentaire : Services supplémentaires	Faible
A4.2 - Contribution aux SE, val supplémentaire : Services de régulations	Faible
A4.3 - Contribution aux SE, val supplémentaire : Services d'approvisionnement	Faible
A4.4 - Contribution aux SE, val supplémentaire : Services culturels	Nul
A5.1 > Flore invasive	Faible
A5.2 > Faune invasive	Non déterminé
A6.1 > Capacité de restauration de l'écosystème sur le même site	Aisée
A6.2 > Capacité de restauration de l'écosystème sur un site distant	Aisée
A7.1 > Tendance pré-existante (sans intervention extérieure)	En reconstitution rapide
A7.2 > Résilience : capacité de rétablissement spontané après perturbation modérée	Importante
A8.1.1 > Faune : endémisme	Taux relatif modéré
A8.1.2 > Faune : statut de conservation	Aucune espèce à statut IUCN
A8.2.1 > Flore : endémisme	Taux relatif modéré
A8.2.2 > Flore : statut de conservation	Aucune espèce à statut IUCN
A9 - Pouvoir de conservation des espèces micro-endémiques a/ou IUCN "CR" (faune ou flore)	Sans objet (pas d'espèce CR présente)
A10 > La zone est dans une ZICO / IBA	Hors IBA
A11 > Localité jouant un rôle majeur pour la conservation d'une espèce particulière (dont A12. Espèce emblématique / patrimoniale ou à valeur culturelle forte impacté)	Non

ATTENTION : facteur critique

B. Indicateur d'incidence réglementaire

B1 - Concerné par la réglementation aires protégées	Hors AP et sans effets distants
B2 - Concerné par la réglementation espèces	Non
B3 - Concerné par la réglementation écosystème	EP non-concerné
B4 - Périmètres de protection des eaux	Hors PPE

C. Niveau de perturbation

C1. Intensité	Importante
C2. Reversibilité de l'impact	Définitif
C3. Etendue	Très vaste >10ha
C4. Effets distants (échelle géographique)	Proche : inf. 3 km
C5. Etendue relative de la formation végétale impactée par rapport à cette même formation sur le site et non impactée	25% à 49%

RESUME DES RESULTATS

MILIEU N°1 : Savane à niaoulis

Ratio final	0,15296604	ratio brut de référence : 1
-------------	------------	-----------------------------

Surface
Recréation de forêt sèche 24 937 m ²
Enrichissement forêt humide 0 m ²
Recréation de forêt mésophile 0 m ²

TOTAL	24 937 m ²
-------	-----------------------

Nombre de facteurs critiques	1 (sur 15 maximum)
Nombre de textes réglementaires concernés	0 (sur 4 maximum)